

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Secrétariat Général

Direction des Ressources Humaines

Service de la Gestion du Personnel

Département des Etudes, des Rémunérations
et de la Réglementation

Bureau de la politique de rémunération
SG/DRH/SGP/ERR2

Référence :
Vos réf. :

Affaire suivie par : Céline RENOUARD et Eric WIERZBINSKI

celine.renouard@developpement-durable.gouv.fr

eric.wierzbinski@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 01 40 81 60 98 – Fax : 01 40 81 65 13

Objet : fin de gestion 2008 – complément indemnitaire pour les
agents de catégorie B et C

Paris, le 22 OCT. 2008

Le Directeur des ressources humaines

à

Monsieur le vice-président du Conseil général
de l'environnement et du développement
durable,

Mesdames et messieurs les directeurs
d'administration centrale,

Mesdames et messieurs les chefs de services
déconcentrés.

Dans la perspective d'une revalorisation des régimes indemnitaires des agents du MEEDDAT, un complément indemnitaire exceptionnel est alloué aux agents de catégorie B et C à hauteur de 220 € pour les agents de catégorie B et de 100 € pour les agents de catégorie C.

Ce complément indemnitaire est non modulable et à verser au prorata du temps de travail et de présence des agents, sur les indemnités propres aux différents corps, il sera versé en ISS pour les agents de la filière technique.

Dans la mesure où les services ont déjà réalisé leurs exercices indemnitaires locaux, les différences constatées pour certains corps ou certains grades pourront être comblées pour la fin de gestion 2008 sous forme de complément exceptionnel.

J'attire votre attention sur la nécessité de verser ces compléments au plus tard sur le mouvement de paie de décembre 2008.

Vous trouverez en annexe la liste des corps éligibles à cette mesure.

Le directeur des ressources humaines



Jean-Claude RUYSSCHAERT

PJ : 1
Copie à :

Présent
pour
l'avenir